

MAIRIE DE CHATENOY 77167

Effectif légal du Conseil	11
Membres en exercice	7
Majorité absolue	4

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
29 mars 2013

Lundi 8 avril 2013
20h00

Date d'affichage
9 avril 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Châtenoy, sous la Présidence de Denis CELADON, Maire, le Lundi 8 avril 2013 à 20h00.

PRESENTS : *Monsieur Denis CELADON, Madame Evelynne BEAUVAIS, Monsieur Eric MORVAN, Madame Laurence PICOT, Monsieur Richard MONSALLIE, Madame Magalie PANNESE*

EXCUSES :

ABSENTS :

POUVOIRS : *Madame Murielle TELLIER à Monsieur Denis CELADON*

SECRETAIRE

DE SEANCE : Monsieur Eric MORVAN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour « Enfouissement des réseaux rue de la Mairie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la modification apportée à l'ordre du jour.

1°) Approbation du PV de la séance du 28 février 2013

Le procès verbal est approuvé et signé par tous les membres présents.

2°) Vote du compte de gestion et administratif 2012

Monsieur CELADON, Maire, donne la parole à Madame BEAUVAIS, 1^{ère} adjointe. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		47 943.42		99 529.99		147 473.41
Opérations exercice	28 466.91	9 220.00	72 428.48	81 282.71	100 895.39	90 502.71
Total	28 466.91	57 163.42	72 428.48	180 812.70	100 895.39	237 976.12
Résultat de clôture		28 696.51		108 384.22		137 080.73
Restes à réaliser	7 534.71	21 067.67			7 534.71	21 067.67
Total cumulé	7 534.71	49 764.18		108 384.22	7 534.71	158 148.40
Résultat définitif		42 229.47		108 384.22		150 613.69

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2012 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur Brégère-Maillet, receveur municipal.

3°) Affectation de résultat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat et couvrir obligatoirement le déficit de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	99529.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	15000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT
	8854.23
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2012	108384.22
A.EXCEDENT AU 31/12/2012	
108384.22	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	108384.22
B.DEFICIT AU 31/12/2012	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4°) Proposition du taux des 3 taxes

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal DECIDE de ne pas augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation	4.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26.50 %

5°) Subventions 2013

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2013 :

- Association pas si bête	50 €uros
- Association SCAPA	50 €uros
- Croix Rouge	50 €uros
- EVA	100 €uros
- Caisse des Ecoles Aufferville	55 €uros
- Caisse des Ecoles Bougligny	55 €uros
- Coopérative Ecole de Chevrainvilliers	55 €uros
- Comité des Fêtes	100 €uros
- EBNSP	30 €uros
- Office du tourisme de Nemours	60 €uros

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6573 et 6574 du budget primitif 2013.

6°) Prêt bancaire

Afin de financer, en partie, le projet d'achat de la propriété sis 1 rue Grande, délibéré le 22 janvier 2013, il convient de recourir à un prêt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier et signer un prêt d'un montant de 60 000€ pour une durée de 12 ans et au taux le plus intéressant.

7°) Budget Primitif 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal arrête et vote le Budget Primitif 2013 comme suit :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| - section de fonctionnement | 189 511.90 €uros |
| - section d'investissement | 194 660,70 €uros |

7°) Enfouissement des réseaux rue de la Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré en Mairie les représentants du S.I.E.R. du sud ouest seine et marnais, suite à l'acceptation de la demande de la commune au titre du CAS-FACE 2013. Cette acceptation permet à la commune de voir ses projets d'enfouissement des réseaux rue de la Mairie en partie subventionnés.

Suite à cette rencontre , il a été convenu les modalités de répartition des dépenses entre le S.I.E.R. du sud ouest seine et marnais et la commune.

Cette opération d'un coût total d'environ 185 000 € TTC, sera subventionnée à hauteur de 60% ou 80% suivant les postes de dépenses. Il resterait donc à la charge de la commune (reversement du FCTVA compris) environ 50 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter ces travaux dans les conditions financières exposées et CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Informations diverses

- Monsieur le Maire est entré en contact avec le Centre de Gestion concernant le dossier de Monsieur MILLET. Le Centre de Gestion va contacter la Mairie de Maisoncelles en Gâtinais.
- Syndicat des ordures ménagères (intervention de Madame Laurence PICOT) : les seules bennes prises en charge lors du ramassage des ordures seront celles du Syndicat. Une déchetterie mobile sera présente 1 dimanche matin par trimestre à compter du mois de juin, sur la place de la Mairie. Un document va être distribué par la Mairie afin d'informer les habitants des dates de passage.
- CC du Pays de Nemours, Commission des finances (intervention de Monsieur Eric MORVAN) : différents devis ont été reçus par la CC concernant la mise en place d'une étude sur les bases des impôts locaux.

CC du Pays de Nemours, Comité de Pilotage des Equipements Sportifs (intervention de Monsieur Eric MORVAN) : le seul équipement qu'il serait intéressant de transférer à la CC serait le stade de Saint-Pierre-les-Nemours.

- Madame Evelyne BEAUVAIS informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de changer la paire de volets, en mauvais état, du logement communal.
- Le premier tour des élections municipales complémentaires aura lieu Dimanche 14 avril de 8h00 à 18h00, afin de réélire 4 conseillers municipaux.
- Les travaux de peinture de la mairie débutent la semaine prochaine.
- Madame Evelyne BEAUVAIS qui s'occupe depuis des années du fleurissement de la commune informe le Conseil Municipal qu'elle ne pourra pas le faire cette année pour des raisons de santé. Mesdames PANNESE et PICOT proposent de la remplacer.
- La commune de Châtenoy a obtenu le label « Villes et Villages Etoilés » et s'est vue attribuer 3 étoiles sur les 5 qu'il comporte. Ce label a pour vocation de récompenser les communes qui ont un engagement actif en faveur de la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.

- Un concert est organisé par E.V.A. dans la carrière d'Ormesson le 8 juin. Seront présents 110 choristes et 60 musiciens.
- La question de la représentativité au sein de la CC du Pays de Nemours va être débattue lors d'une réunion le 15 avril. Monsieur le maire expose qu'il souhaite trouver une solution afin que les « petites » communes soient toujours aussi bien représentées.
- La Commission Communale des Impôts Directs aura lieu le 24 avril à 18h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40

Châtenoy, le 9 avril 2013

**Le Maire,
Denis CELADON**

